

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez les jeunes en situation de handicap dans leurs projets !

Aidez-les à construire leur avenir professionnel.

Vous êtes fournisseur, partenaire ou prestataire de biens ou de services auprès des établissements et services de l'Adapei de la Sarthe ? Soutenez notre association dans ses missions auprès des enfants et adolescents.



IME Vaurouzé

2 rue du Ribay
72018 LE MANS
Tél : 02 43 47 05 80
n° UAI : 0721322W



IME Val de Loir

11 rue de l'Angebaudière
72200 La Flèche
Tél : 02 43 48 11 30
n° UAI : 0720820A



IME Malécot

71 route de Bonnétable
72000 Le Mans
Tél : 02 43 54 11 60
n° UAI : 0720480F

La taxe d'apprentissage permet aux adolescents d'accéder à des mises en situation réelle de la SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) : horticulture - couture - espaces verts - économie sociale et familiale - restauration - métiers de bouche & cuisine.

Elle permet également de les initier aux gestes professionnels élémentaires par l'achat de matériels et de fournitures diverses : tracteur, tondeuse, lave-linge, chariot élévateur, matériel informatique, matériel de cuisine, outils pédagogiques...

NOUVEAUTÉ 2023

Les sommes collectées par les URSSAF seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC).

Elle mettra à votre disposition une plateforme de fléchage intitulée SoltéA et qui vous permettra de désigner nos établissements habilités à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Après votre affectation par l'intermédiaire de cette plateforme, la Caisse des Dépôts nous reversera les fonds.